

Charte d'adhésion au Cluster Food & Nutrition

Préambule

Le Cluster Food & Nutrition est une association à but non lucratif dont la mission est de renforcer la collaboration entre les différents acteurs de l'écosystème agroalimentaire et à les soutenir dans leurs démarches d'innovation en combinant la connaissance de la transformation alimentaire avec celle de la nutrition, de la santé et des technologies émergentes et ce de manière durable et selon les principes de l'économie circulaire. L'association se positionne comme plateforme de réseautage et de facilitation au niveau régional et national.

Toute organisation qui rejoint le Cluster Food & Nutrition en tant que membre ou partenaire invité bénéficie des différentes prestations offertes par l'association. Elle accepte également de respecter les principes directeurs décrits ci-après.

Principes directeurs

1. Les membres et partenaires invités du Cluster Food & Nutrition s'engagent dans un effort commun pour la transformation vers un système alimentaire global et durable guidé par les 17 objectifs de développement durable selon l'ONU.
2. L'innovation collaborative et systémique est au cœur des activités du Cluster Food & Nutrition et représente un levier pour développer les solutions de demain. Chaque membre ou partenaire invité démontre une volonté de s'engager dans cette démarche dans le cadre de projets ou initiatives soutenus directement ou indirectement par la Cluster Food & Nutrition.
3. Les membres et partenaires invités du Cluster Food & Nutrition entretiennent des rapports respectueux dans une culture d'échange et d'ouverture, favorisant ainsi le partage du savoir-faire au sein du réseau.
4. Parmi les membres du Cluster Food & Nutrition, le principe de l'égalité de traitement s'applique. Les décisions sont prises démocratiquement par la majorité des voix et sont assumées par tous les membres dans un esprit de solidarité.
5. Le Cluster Food & Nutrition s'engage à protéger les intérêts de ses membres et partenaires invités dans une posture de neutralité et s'efforce de maintenir la confidentialité dans le respect mutuel des droits d'auteur, des idées individuelles et de la propriété intellectuelle.
6. En règle générale, les membres et partenaires invités du Cluster Food & Nutrition sont actifs sur le territoire suisse. Le comité de l'association se réserve le droit d'accepter l'adhésion d'une organisation étrangère en tant que partenaire invité, pour autant que son activité respecte les principes ci-dessus et que la plus-value amenée au reste du réseau soit démontrée. Le cas échéant, les prestations dont bénéficiera le partenaire invité seront clarifiées avec celui-ci au moment de son adhésion.

Approuvé par le comité le 27 septembre 2023